

Le 4 novembre 2019.

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 4 novembre 2019, à 19h30, à laquelle sont présents :

Mesdames Lise Nolette, Roseline Boucher, Nancy Delisle, conseillères
Messieurs Michel Roy, Jean-Marie Poulin, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame Luce Périard

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme Luce Périard ouvre la séance et fait la lecture du projet d'ordre du jour, complété de quelques sujets complémentaires.

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Roseline Boucher et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé.

Les élus ayant tous reçu une copie des procès-verbaux du 7, 23 et 29 octobre 2019, et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture et on passe à leur adoption.

Il est proposé par M. Jean-Marie Poulin, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir de la liste fournie par la secrétaire :

Forfait Médéric Desharnais	½ entretien cour garage	1 724,62 \$
Noël des Enfants	aide financière budgétée	300,00
Fadoq N.D. Ham	300,00
La Nouvelle union	annonce dépôt rôle	285,32
Coop de Solidarité	essence pelouse	56,50
Excavation Marquis Tardif	roche coin 1 sud/rue Principale	197,30
Charest Automobile	chaînes à glace	2 174,88
Rogers	2 cellulaires	89,40
Vivaco	pinceaux, rouleaux peinture entrée bureau	31,14
Entandem	Socan fête St-Jean	40,24
Christiane Leblanc		2 361,90
Mario St-Cyr	all. dép. nov.-19	300,00
Gilles Leblanc	c.c. oct. 19	100,00
Gesterra	transport matières nov.-19	3 608,19
....	traitement matières oct. 19	1 237,97
Alain René	fact. + surveillance internet	560,51
....	achat + réparation internet	209,06

Sogetel	garage	33,30
....	c.c.	69,89
....	bureau	71,48
....	internet	413,91
Receveur Général Canada		972,62
Comité développement	cadeaux nouveau bébé	60,00
MRC Arthabaska	ingénierie fibre optique régionale	953,91
Cuisines collectives Bois-Francis	aide financière pour 2020	101,00
Télébec	usine	97,68
Buropro	livres biblio.	29,59
Hamel Propane		8,22
Location poteau vacanciers	annuel	60,00
Rabais Campus	livres biblio.	94,07
Forfait Médéric Desharnais	1 ^{er} vers. entr. Ch. privés	9 006,38
Eurofins/EnvironeX		90,83
Vivaco	corde drapeaux	15,82
Postes Canada	circulaires	63,90
Excavation Marquis Tardif	sable hiver + mélange sel	2 581,19
....	grader divers chemins	827,82
Mario St-Cyr	chaufferette entrepôt	286,29
Hydro Québec	éclairage public	230,21
Postes Canada	2 lettres enregistrées	24,30
Michel Thibault	génératrice ½ com. dév.	747,33
Michel Thibault	matériel usine	22,49
	Total	<u>30 439,26</u> \$

Salaires des employés :

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes dans la salle.

Une demande est faite pour le prochain budget concernant l'entretien de la grotte.

01-11-19 RESOLUTION AIDE FINANCIÈRE COMITÉS

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner l'aide financière budgétée au montant de 300 \$ chacun, au comité du Noël des enfants et FADOQ N. D. Ham pour leurs activités annuelles.

02-11-19 DÉPÔT RAPPORT COMPARATIF 2019

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer le dépôt du rapport comparatif 2018-2019 concernant les activités de fonctionnement de la municipalité jusqu'à la fin octobre 2019.

03-11-19 JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE

La Journée mondiale de l'enfance et la Grande semaine des tout-petits

ATTENDU QUE depuis plus de 60 ans, le 20 novembre marque la Journée mondiale de l'enfance et que c'est pour la célébrer que se tient la Grande semaine des tout-petits. Celle-ci représente l'occasion de communiquer et de susciter le dialogue sur l'état de bien-être et de dévelop

pement des tout-petits, de mettre en lumière des initiatives locales, régionales et nationales qui soutiennent la petite enfance et de mobiliser l'ensemble de la société;

ATTENDU QUE la Grande semaine des tout-petits est l'occasion de réfléchir à ce que nous pouvons réaliser collectivement pour que les enfants développent leur plein potentiel;

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska est accréditée MRC amie des enfants (MAE);

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham est Municipalité amie des enfants (MAE);

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se joindre à ce mouvement et que les tout-petits du Québec représentent l'avenir de notre société et attendu que la Grande semaine constitue un contexte idéal pour mobiliser l'ensemble de la société à faire de la petite enfance une priorité québécoise.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Nancy Delisle, appuyée par Monsieur Michel Roy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham signifie son appui au mouvement, s'engage à soutenir le développement des enfants et à appuyer les familles de son territoire.

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Lise Nolette pro-maire pour les mois de novembre, décembre, janvier.

04-11-19 INSCRIPTION FORMATION BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de la responsable de la bibliothèque pour une formation gratuite sur la réalité virtuelle en décembre.

Résumé travailleur de milieu reçu de la Maison des jeunes de Ham-Nord.

05-11-19 RÉSOLUTION – APPUI À LA MRC, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN MADA, VOLET 2

CONSIDÉRANT que la MRC a rendu publique le 3 octobre 2019 sa première politique des aînés liée à l'obtention de la reconnaissance MRC Amie des aînés (MADA) à la suite d'une démarche collective réunissant 15 de ses municipalités;

CONSIDÉRANT que récemment le ministère de la Santé et des Services sociaux a lancé le programme de soutien à la démarche MADA, volet 2, qui a pour objectif d'appuyer les MRC dans la réalisation de leur plan d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT que le suivi du plan d'action MADA favorisera la concertation sur le territoire de la MRC avec les partenaires qui offrent des services aux aînés et les municipalités reconnues MADA;

CONSIDÉRANT que ce programme vise à soutenir l'embauche ou la mobilisation d'une ou plusieurs ressources afin de coordonner le suivi du plan d'action MADA;

CONSIDÉRANT que notre municipalité a réalisé le renouvellement de sa politique MADA au cours des derniers mois;

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham appuie la MRC d'Arthabaska qui a convenu de déposer une demande collective de soutien financier dans le cadre du

volet 2 du programme de soutien à la démarche MADA auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux;

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham reconnait que les travaux qui découleront de ce volet du programme MADA seront réalisés sous la coordination de la MRC d'Arthabaska.

06-11-19 RECONNAÎTRE LE DROIT À L'EAU ET AUX SERVICES D'ASSAINISSEMENT

ATTENDU QU'à travers le monde, près de 750 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, que quatre milliards de personnes font face à une grave pénurie d'eau et que 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à des services d'assainissement adéquats ;

ATTENDU QU'au Canada, un nombre disproportionné de communautés autochtones n'ont pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement ;

ATTENDU QUE l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 28 juillet 2010 une résolution reconnaissant le droit à l'eau et aux services d'assainissement ;

ATTENDU QUE le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté le 23 septembre 2011 une résolution sur le droit à l'eau potable et aux services d'assainissement, qui demande aux gouvernements d'agir concrètement en se dotant de plans d'action, en mettant en place des mécanismes de surveillance et de reddition de comptes et en assurant l'accès à des services abordables à toute leur population ;

ATTENDU QUE le Syndicat canadien de la fonction publique et le Conseil des Canadiens ont demandé aux municipalités canadiennes de les aider à convaincre le gouvernement fédéral de protéger le droit à l'eau et aux services d'assainissement ;

ATTENDU QUE la reconnaissance du droit à l'eau et aux services d'assainissement est l'une des trois étapes requises pour que Notre-Dame-de-Ham puisse obtenir le titre de « communauté bleue ».

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE Notre-Dame-de-Ham reconnaisse et affirme que le droit à l'eau et aux services d'assainissement est un droit de la personne ;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE Notre-Dame-de-Ham demande aux gouvernements fédéral et provincial d'enchâsser le droit à l'eau et aux services d'assainissement dans leurs lois respectives ;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE Notre-Dame-de-Ham demande au gouvernement fédéral de se doter d'un plan national d'action en vue de faire respecter le droit à l'eau et aux services d'assainissement.

Affiche de sensibilisation aux risques associés à la circulation en milieu agricole : pas pour l'instant.

07-11-19 RÉSOLUTION RESPONSABLE AQUEDUC MUNICIPAL

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signer la nouvelle entente de travail pour le responsable de l'eau potable Pierre Gauthier pour 1 an, effectif au 4 novembre 2019, tel que les discussions préalables.

08-11-19 RÉOLUTION RESPONSABLE VOIRIE MUNICIPALE

Il est proposé par M. Jean-Marie Poulin, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signer la nouvelle entente

de travail pour le responsable de la voirie municipale Mario St-Cyr, effectif au 15 novembre 2019, tel que les discussions préalables.

09-11-19 RENOUELEMENT ENTENTE SIUCQ

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'entente avec le service d'intervention d'urgence civil du Québec de la MRC d'Arthabaska (SIUCQ) pour 2020, au coût d'environ 500 \$.

10-11-19 ACHAT DE DRAPEAUX

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de 2 drapeaux pour mettre sur les mâts en face du centre communautaire.

Semaine des proches aidants, du 3 au 9 novembre 2019.

11-11-19 RENOUELEMENT ENTENTE SPAA

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'entente de service avec la SPAA de Victoriaville, au coût de 848,64 \$ pour 2020.

12-11-19 RENOUELEMENT CONTRAT D'ASSURANCE MMQ

Il est proposé par M. Jean-Marie Poulin, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat d'assurances pour la municipalité de Notre-Dame-de-Ham avec la MMQ, au coût de 11 370 \$ plus la couverture supplémentaire en responsabilité tel que déjà mentionnée dans la résolution 02-10-19.

13-11-19 RÉOLUTION ACHAT RADIOS POUR LA SÉCURITÉ CIVILE

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'un radio pour la sécurité civile au coût de 830 \$ soumis par M. Toni Marcotte, technicien en prévention incendie, payé à même le 2 000 \$ reçu pour le regroupement avec la régie inter-municipale d'incendie des 3 Monts.

14-11-19 RÉOLUTION TRANSFERTS DE POSTE

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire les transferts de poste suivants :

- Entretien cour garage au poste SQ
- Sel, sable au poste abat-poussière
- Chauffage entrepôt au surplus

15-11-19 ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE CONJOINTEMENT AVEC LA COOP DE SOLIDARITÉ

Attendu les incidents de la fin de semaine du 2 novembre dernier, aux forts vents et aux pannes électriques dans la municipalité et dans plusieurs autres régions ;
Attendu le déclenchement des mesures d'urgence le samedi matin 2 novembre ;
Attendu que la Coop de Solidarité pouvait aider la municipalité dans les circonstances au point de vue repas ou autre, tel que discuté au moment des faits ;
Attendu qu'une génératrice a été achetée par les responsables de la Coop pour ce faire ;

que la municipalité a reçu des montants du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec, volet 2 ;

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'une génératrice de 8000W en partageant les coûts à moitié avec le Comité de développement de Notre-Dame-de-Ham, soit 750 \$ chacun ; ladite génératrice sera remise au garage municipal.

16-11-19 ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

Attendu les exigences du schéma de sécurité civile ;

Attendu les besoins constatés la fin de semaine du 2 novembre 2019 ;

Attendu qu'une génératrice est obligatoire pour le centre communautaire, incluant le système de communication d'urgence ;

Attendu que la municipalité a reçu des montants du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec, volet 2 ;

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité fera l'achat d'une génératrice pour le centre communautaire prochainement, d'une capacité suffisante pour les lieux et équipements.

17-11-19 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par M. Michel Roy et unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par M. Toni Marcotte, technicien en prévention, Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts;

QUE M. Toni Marcotte soit également nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

18-11-19 CONSTITUTION D'UN COMITÉ MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L. R. Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de planifier la sécurité civile sur son territoire afin :

De mieux connaître les risques qui y sont présents, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas et d'atténuer leurs effets potentiels sur le milieu;

de se préparer à faire face aux sinistres et de réunir les conditions qui permettront de limiter au minimum les conséquences néfastes de ceux-ci;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham désire, en priorité, doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment le service incendie, les travaux publics et l'administration;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et unanimement résolu :

QUE soit créé un comité municipal de sécurité civile;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres du comité municipal de sécurité civile de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham

- Christiane Leblanc, coordonnateur municipal de la sécurité civile;
- Luce Périard, maire
- Prénom Nom, citoyen;
- Christiane Leblanc représentant de l'administration;
- Toni Marcotte représentant du service incendie;
- Mario St-Cyr représentant des travaux publics;
- Parrain SQ poste Arthabaska David Moreau représentant du service de police;
- Geneviève Boutin représentant de services aux sinistrés

-
-
-
- Geneviève Boutin, représentant aux communications

QUE ce comité municipal de sécurité civile soit mandaté afin :

- d'entreprendre une démarche de planification de la sécurité civile et de mener celle-ci de façon continue;
- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services municipaux, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;

de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistre;

d'élaborer un programme de formation consacré à la sécurité civile et d'assurer son suivi;

- d'élaborer un programme d'exercices et d'assurer sa mise en œuvre;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le comité municipal de sécurité civile de la municipalité.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Luce Périard, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (20h30).

Accepter sur proposition de M. Jean-Marie Pouline
Seconder par M. Michel Roy

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade1
Directrice générale et secrétaire trésorière

